

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 14 septembre 2020, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2020-09-160

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en ajoutant le point 13.4 « Poste pour un employé de voirie » et en laissant le point 20 « Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 10 août 2020;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Appel d'offre diesel;**
8. **Paiement Beecher Falls;**
9. **Appel d'offre en commun pour les ordures ménagères et le compostage (fin 31 décembre 2020);**
10. **Réparations : Toiture de la station d'épuration;**
11. **Valoris/régie de valorisation des matières résiduelles du Haut-St-François;**
12. **Élection partielle;**
13. **Voirie :**
 - 13.1 **Pelle pour le sable;**
 - 13.2 **Camion pour transport du sable;**

- 13.3 Pelle pour les fossés;
- 13.4 Poste pour un employé de voirie;
- 14. Terrain de balle;
- 15. Équijustice :
 - 15.1 Bilan;
 - 15.2 Facture;
- 16. Nouveau secteur résidentiel : puits à notarié
- 17. Paiement des comptes :
 - 17.1 Comptes payés ;
 - 17.2 Comptes à payer ;
- 18. Bordereau de correspondance;
- 19. Rapports :
 - 19.1 Maire;
 - 19.2 Conseillers;
 - 19.3 Directrice générale;
- 20. Varia ;
- 21. Période de questions réservée au public ;
- 22. Évaluation de la rencontre;
- 23. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2020**

Résolution 2020-09-161

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucunes questions du public.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

6. **CDSM**

Monsieur Marcel Beloin vient discuter des projets futurs de la CDSM.

7. **APPEL D'OFFRE DIESEL**

ATTENDU QUE du diesel est nécessaire pour les travaux de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder par appel d'offres sur invitation.

Résolution 2020-09-162

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo autorise la directrice générale et/ou son adjointe administrative à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès de trois entreprises pour l'achat du diesel;

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera le diesel auprès du plus bas soumissionnaire conforme;

QUE si le diesel disponible pendant la saison ne répond pas aux besoins de diesel, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. PAIEMENT BEECHER FALLS

ATTENDU QUE l'entente avec le service d'incendie de Beecher Falls doit être renouvelée;

ATTENDU QUE l'entente avec Beecher Falls sera renouvelée au coût de 7,98 \$ par personne en argent américain, pour une population de 480 individus;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de payer un montant annuel supplémentaire de 1 000 \$, en argent américain ;

Résolution 2020-09-163

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

De renouveler l'entente avec Beecher Falls pour les services d'urgence des pompiers au coût total de 4 830.40 \$, en argent américain;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. APPEL D'OFFRE EN COMMUN POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LE COMPOSTAGE (FIN 31 DÉCEMBRE 2020)

ATTENDU QUE le contrat pour les ordures ménagères et le compostage prendra fin le 31 décembre 2020 pour la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook est allée en appel d'offre pour l'ensemble des municipalités pour la mise en commun des ordures ménagères et le compostage pour les années 2021-2021 et 2023;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a reçu une seule soumission de la compagnie Sani-Estrie;

ATTENDU QUE la collecte de la récupération pour l'ensemble des municipalités est déjà prise en charge par la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE l'ensemble des collectes seraient uniformisés dans l'ensemble de la MRC et qu'un même nombre de collecte sera desservi dans chacune des municipalités;

- 20 collectes/an pour le compostage;
- 13 collectes/an pour les ordures ménagères et;
- 26 collectes/an pour le recyclage;

Résolution 2020-09-164

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la soumission de l'Entreprise Sani-Estrie pour la mise en commun des collectes des ordures ménagères, du compost et de la récupération dans l'ensemble de la MRC de Coaticook.

D'accepter le prix de :

- 2.52 \$ par porte pour le compost;
- 3.81 \$ par porte pour les déchets;
- 2.30 \$ par porte pour le recyclage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. RÉPARATIONS : TOITURE DE LA STATION D'ÉPURATION

Remis à une séance ultérieure.

11. VALORIS/RÉGIE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDEULLES DU HAUT-ST-FRANCOIS

Remis à une séance ultérieure.

12. ÉLECTION PARTIELLE

Après une rencontre avec la députée, madame Geneviève Hébert, il n'est pas nécessaire de faire une demande au DGEQ pour le report des élections.

13. VOIRIE :

13.1 Pelle pour le sable

ATTENDU QUE les employés doivent placer le sable dans l'abri à sable;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire la location d'une pelle pour placer le sable;

Résolution 2020-09-165

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE la municipalité loue une pelle pour le sable à Entreprise Daniel Lévesque Ltée pour placer le sable dans l'abri pour le contrat avec le Ministère des Transports du Québec et pour le sable de la municipalité au montant de 45 \$ l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Camion pour transport du sable

ATTENDU QUE la municipalité a une grosse quantité de sable pour les chemins d'hiver à transporter;

ATTENDU QU' un camion avec courroi est nécessaire pour le transport du sable;

Résolution 2020-09-166

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De louer le camion avec courroi de Monsieur Yves Inkel pour aider au transport du sable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 Pelle pour les fossés

Il n'y a pas lieu de creuser des fossés cette automne.

13.4 Poste employé de voirie

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Lévesque prendra sa retraite au mois de mars 2021;

ATTENDU QU' un poste deviendra donc vacant;

ATTENDU QU' il faut afficher le poste dans les différents journaux, le site internet de la municipalité et celui d'Emploi Québec;

Résolution 2020-09-167

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'afficher le poste d'employé de voirie dans les journaux Le Progrès de Coaticook et le Journal le Haut-Saint-François.

DE mentionner dans l'avis le départ à la retraite ainsi que les avantages sociaux offerts par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. TERRAIN DE BALLE

Il a été convenu de reporter le projet pour l'amélioration du terrain de balle à l'année prochaine.

15. ÉQUIJUSTICE

15.1 Bilan

Madame Édith Rouleau dépose le bilan de l'organisme Équijustice.

15.2 Facture

ATTENDU QUE l'Unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook désert la Municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE l'organisme à besoin de soutien financier pour accomplir l'ensemble des services de médiation;

Résolution 2020-09-168

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine, appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

De payer la facture 427 au montant de 110 \$ sans taxe pour le soutien financier à l'Unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. NOUVEAU SECTEUR RÉSIDENTIEL : PUIS À NOTARIER

La conseillère Karine Montminy quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

- ATTENDU QU'** à la résolution 2017-07-151 le conseil municipal a accepté de vendre à madame Réjeanne Perron et monsieur André Montminy la partie de terrain où se situe le puits qu'ils utilisent;
- ATTENDU QU'** à cette même résolution, madame Réjeanne Perron et monsieur André Montminy devaient payer l'arpentage ainsi que le notaire;
- ATTENDU QU'** à la résolution 2018-09-186 la municipalité de Saint-Malo rembourse 50 % du montant payé pour le notaire et l'arpenteur au propriétaire du 213, route 253 Sud pour un maximum de 4 000 \$ et donner la partie du terrain où se trouve le puit;
- ATTENDU QUE** les documents notariés devront être signés par la Municipalité;

Résolution 2020-09-169

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser le maire monsieur Benoit Roy ainsi que la directrice générale madame Édith Rouleau à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Malo les documents concernant le puit de Madame Perron et Monsieur Montminy.

De débours 50 % du montant payé à Monsieur Montminy et Madame Perron pour le notaire et l'arpenteur pour un maximum de 4 000 \$ et donner la partie du terrain où se trouve le puit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La conseillère Karine Montminy se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

17. PAIEMENT DES COMPTES

16.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 54 725.95 \$ payés depuis le 10 août 2020;

Résolution 2020-09-170

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 54 725.95 \$ payés depuis le 10 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2 Compte à payer

16.2.1 S.A.E

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo contribuait à un montant de 30 \$ par semaine par enfant pour un maximum de 10 semaines comme

contribution au service d'animation estivale maintenant appelé camp Kionata;

ATTENDU QUE dû aux circonstances de la COVID-19, la contribution 2020 a été majoré à 51.63 \$ par enfant inscrit pour un maximum de 10 semaines;

Résolution 2020-09-171

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter de payer la facture AAAA00004 du camp Kionata au montant de 516.35 \$ taxes incluses pour la contribution de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.2 Groupe JM Poulin

ATTENDU QUE la boîte et le cadre du camion Inter 2013 a été sablé au jet de sable par l'entreprise le Groupe JM Poulin Inc.;

ATTENDU QUE la benne à sel et le frame ont été également peinturé;

Résolution 2020-09-172

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine, appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter de payer la facture 12383 du Groupe JM Poulin Inc. au montant de 9 500 \$ taxes non incluses pour le sablage au jet de sable et la peinture sur le camion Inter 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.3 Calcium

ATTENDU QU' à la résolution 2020-08-140, la municipalité à accepter la soumission de l'entreprise Sel Frigon pour le sel à déglacer;

ATTENDU QU' il y a eu 4 voyages d'effectuer pour la livraison du sel pour un total de 153.53 TM;

Résolution 2020-09-173

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy, appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter de payer la facture 7618 de l'entreprise Sel Frigon au montant de 15 276.25\$ taxes non incluses pour le sel à déglacer 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16.2.4 Sanikure

ATTENDU QU' à la résolution 2020-07-131 la municipalité a accepté la soumission de l'entreprise SANIKURE pour le nettoyage des égouts pluviaux et sanitaires;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués;

Résolution 2020-09-174

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'accepter de payer la facture 5729 de la compagnie SANIKURE
au montant de 2 718.90 \$ taxes non incluses pour le nettoyage
des égouts pluviaux et sanitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la
correspondance reçue.

19. RAPPORTS :

19.1 Maire

- Monsieur Roy discute du nouveau règlement portant sur les chiens dangereux.
- Il mentionne que des démarches sont commencés pour trouver un nouveau récupérateur pour le plastique agricole,.
- Monsieur Roy et la directrice générale ont rencontré Madame Hébert et dans un deuxième temps rencontré l'attaché politique de Madame Bibeau.

19.2 Conseillers

Aucun dossier à signaler

19.3 Directrice générale

19.3.1 Concordance

ATTENDU QU' il est de la volonté du conseil de la
municipalité de se conformer aux obligations
du SADD dans les outils d'urbanisme de la
municipalité ;

ATTENDU QU' à la lecture de la copie du projet de «
règlement no 431-2020 – Règlement
modifiant le règlement de zonage 355-2020
afin d'être en concordance au Schéma
d'aménagement et de développement
durable (SADD) 6-25 de la MRC de
Coaticook » de la municipalité, il appert
évident que deux erreurs s'y sont glissées et
que celles-ci conformément au Schéma
d'aménagement et de développement
durable de la MRC de Coaticook doivent s'y
retrouver ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 202.1 du *Code
municipal* le secrétaire-trésorier peut modifier
un règlement « pour corriger une erreur qui
apparaît de façon évidente à la simple
lecture des documents soumis à l'appui de la
décision prise » ;

Commenté [ÉR1]:

ATTENDU QUE le conseil prend en compte une version corrigée « règlement no 431-2020 – Règlement modifiant le règlement de zonage 355-2020 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook » où seuls les articles 4 et 46 ont été modifié et fait sien comme si au long reproduit ;

**En conséquence,
IL EST RÉSOLU**

Résolution 2020-09-175

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'adopter le « règlement no 2020-103 – Règlement modifiant le règlement de zonage 431-2020 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) 6-25 de la MRC de Coaticook » où les articles 4 et 46 ont été modifiés, conformément à la volonté de ce conseil et que celle-ci remplace la version précédente à toute fin que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Un citoyen soulève qu'il y a un problème de chiens dans le village.

22. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 15.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière